



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 6 JUILLET 2026

Nombre de conseillers : 30

- Présent(e)s : 24

- Pouvoirs : 5

- Excusé(e)s : 1

- Absent(e)s non
excusé(e)s : /

L'an deux mil vingt-six, le 6 juillet, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 29 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 à l'Orangerie à St Symphorien d'Ozon, sous la présidence de Madame la Présidente, Mireille BONNEFOY.

Secrétaire : Alexis GAILLARDIN

Présent(e)s :

Mmes et MM, Nicolas VARIGNY, Laurent BICARD, Pascal CREPIEUX, Evelyne GAUTHIER, Lauredana JACQUET (Chaponnay), Christelle REMY, Jean François AYMARD, Sophie BIBOLLET-JUSTE, Christian GAMET, Laura LARANJEIRA BERNARD (Communay), Alexandre DESCOLLONGES, Sandra BULLION (Marennes), Blandine BOST, Mathieu DUSSERT-BRESSON, Alexis GAILLARDIN, Geneviève GLEYNAT, Noémie PROST-PICAZO (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézin du Rhône), Michel BOULUD (Simandres), Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL, Catherine DESCHANEL, Thierry DESCHANEL, Patrice LAVERLOCHERE (Ternay)

Pouvoirs :

M. Arnaud DELEU (St Symphorien d'Ozon) a donné pouvoir à Mme Geneviève GLEYNAT (St Symphorien d'Ozon)

M. Franck SLAWINSKI (St Symphorien d'Ozon) a donné pouvoir à Mme Blandine BOST (St Symphorien d'Ozon)

Mme Josiane RANN (Sérézin du Rhône) a donné pouvoir à M. Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézin du Rhône)

Mme Nathalie PANSIOT (Simandres) a donné pouvoir à M. Michel BOULUD (Simandres)

M. Mattia SCOTTI (Ternay) a donné pouvoir à Mme Catherine DESCHANEL (Ternay)

Excusés :

M. Xavier POCHON (Ternay)

Absent(e)s non excusé(e)s : /

N°2026-92-1.7.4
06/07/2026

Avenant 2 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage dans le cadre du projet de voirie Hameau des Pins sur les communes de Communay/Chuzelles

Alexandre DESCOLLONGES, Vice-président délégué aux Voiries et Infrastructures, rappelle à l'assemblée que :

Vu l'article L2422-12 du code de la commande publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2026-03-13-00040 du 19 mars 2026 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;

Vu la délibération n°2024-67 du conseil communautaire du 27 mai 2024 relative à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage confiée à la CCPO dans le cadre du projet de voirie Hameau des Pins à Communay/Chuzelles ;

Vu la délibération n°2025-131 du conseil communautaire du 24 novembre 2025 relative à l'avenant 1 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage confiée à la CCPO dans le cadre du projet de voirie Hameau des Pins à Communay/Chuzelles ;

Vu le bureau communautaire du 22 juin 2026 ;

Considérant que dans le cadre du projet de voirie Hameau des Pins à Communay, la voie est limitrophe de la Commune de Chuzelles et de Communay ;

Considérant que pour une bonne coordination des projets de voirie programmés sur cette même rue par la commune de Chuzelles et par la CCPO, il a été convenu de confier la maîtrise d'ouvrage sur l'ensemble de l'opération à la CCPO ;

Considérant qu'en sa qualité de maîtrise d'ouvrage, la CCPO assure le dépôt des demandes de subvention et les encaissements éventuels correspondants ;

Considérant qu'il convient d'intégrer une clause à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage permettant la déduction du montant des subventions perçues sur les travaux transférés du montant global à la charge de la commune de Chuzelles ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant 2 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage confiée à la CCPO dans le cadre du projet de voirie Hameau des Pins à Communay et Chuzelles, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer ledit avenant 2 à la convention ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2026 de la CCPO au chapitre 458 (en dépenses et en recettes).

Télétransmise en Préfecture le **10 JUIL. 2026**
Affichée le
Certifiée exécutoire le **10 JUIL. 2026**

Pour extrait conforme au registre,
Mireille BONNEFOY
Présidente

